

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 1^{er} octobre 2004 à 20 heures 30

Présents : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Philippe Doussot, Colette Henriet, Alain Roset, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Pascale Dard.

Absent : Dominique Jacob

Secrétaire de séance : Pascale Dard

Informations

- **Micro-coupures**

Dix communes, dont Chaucenne, sont actuellement sujettes à de nombreuses micro-coupures. RTE (Réseau de transport électrique, gestionnaire du transport électrique) nous informe que ce problème proviendrait du départ massif d'oiseaux d'une ligne à haute tension. L'élasticité de la ligne engendrerait un contact avec la ligne voisine et provoquerait ces micro-coupures. RTE cherche maintenant à localiser le lieu où se produit cet incident.

- **Invitations, vernissages**

Le Maire propose à ceux qui le souhaitent d'assister à l'inauguration de la Fête de la Science le 15 octobre à 11 h 30, au musée du temps, à Besançon, ainsi qu'à deux vernissages à l'école des Beaux-Arts

- **Décompte définitif des travaux Grande Rue**

Il reste 663 € à régler à l'entreprise Climent pour solde des travaux de la Grande rue et 11 449 € pour les honoraires de la DDA de ce même chantier. Concernant le dossier amélioration de la qualité de l'eau, 127 € (Climent) et 1 315 € (honoraires DDAF) restent à mandater sur le budget Eau.

12 855 € de subventions sont à percevoir sur le budget principal et 8 640 € de subventions sont attendues sur le budget Eau.

Compte tenu de la clôture de ces dossiers, le programme "Travaux Grande Rue" inscrit au budget sera soldé et les crédits disponibles transférés sur le programme "Réhabilitation du bâtiment de mairie" lors du budget supplémentaire.

- **Acquisition du terrain Joyandet**

L'acte est signé et le paiement a été opéré aujourd'hui. Il s'agit maintenant de déplacer les clôtures pour délimiter les propriétés de chacun.

- **Acquisition de la parcelle Sommermatter**

Le notaire de Mme Sommermatter a tous les éléments nécessaires à la rédaction de l'acte de vente, mais Mme Sommermatter craint des délais trop importants pour la vente de sa parcelle à la commune. Le dossier est donc en attente chez le notaire.

- **Réunion du SICA concernant l'école de musique EMICA**

L'EMICA avait un déficit cumulé de près de 60 000 €. Il fallait donc dans un premier temps résorber ce déficit et dans un deuxième temps trouver des solutions pour que la gestion soit équilibrée.

En ce qui concerne le premier point, le Conseil général et le SICA proposent des subventions exceptionnelles d'un montant respectif de 30 000 € et 16 180 €. Le déficit n'est pas totalement comblé. Mme la Députée, présente à cette réunion, ne semble toutefois pas prête à s'engager sur un montant précis (10 à 15 000 €).

Pour le budget de l'année 2004/2005, l'EMICA propose d'augmenter la participation des familles et de réduire les temps de cours. Le SICA propose d'augmenter sa participation de 2,00 € à 2,67 € par habitant du canton.

Les délégués des communes votent pour les propositions du SICA.
Résultat du vote : 23 pour, 16 contre et 2 abstentions. Les propositions sont donc acceptées.

En conséquence, notre commune versera sur 2004 sa part de subvention exceptionnelle, soit 0,67 € par habitant. A compter de 2005, notre contribution au fonctionnement du SICA passe de 2,00 € à 2,67 € (soit 1,67 € pour l'EMICA).

- **Dossier du lotissement des Bois de Chaucenne**

GROUPAMA nous garantit son assistance juridique pour permettre de clore ce dossier dont les travaux restants sont estimés à environ 4 000 € (GROUPAMA propose de diligenter un expert pour cette estimation). Il nous conseille de nous adresser à Maître Catherine Suissa pour la poursuite de ce dossier.

Les courriers adressés à M. Gaume sont restés sans réponse.

Nous pouvons peut-être envisager une réception partielle des travaux, concernant uniquement les réseaux humides et la voirie, ce qui permettrait la collecte des déchets en porte à porte dans le lotissement. Le point sera fait après la rencontre du conseil juridique.

- **Rapport 2003 sur la gestion des déchets**

Jean-Luc Guillaume a entamé la rédaction du premier rapport annuel concernant la gestion des déchets à Chaucenne. Ce dossier provisoire est à la disposition des conseillers en salle du conseil à la mairie, pour toutes suggestions.

- **Analyse d'eau du 30 août 2004**

Elle a été réalisée chez Mme Racine. Elle est conforme, avec un niveau de turbidité très faible (0,20).

- **Ecole maternelle, classe des Petits**

Les enseignantes de l'école maternelle nous invitent à voir l'aménagement de la troisième classe ce samedi 2 octobre en fin de matinée.

- **Pot des bénévoles**

Il aura lieu le vendredi 8 octobre au Centre de vie. Claude Crance propose une liste à compléter par les conseillers municipaux selon les différents secteurs du bénévolat (vide grenier, bibliothèque, opération brioches, affouage, etc.).

- **Schéma directeur d'assainissement**

La réunion de lancement du "schéma directeur et de zonage d'assainissement" en présence de la DDAF, de la DIREN, du Conseil général, de l'Agence de l'eau et du bureau d'étude retenu aura lieu le 22 octobre 2004.

- **Ménage à la maison de Mollans et dans la salle polyvalente**

Suite au départ de Catherine Tisserand qui effectuait ces prestations, le Maire a proposé aux locataires de la Maison de Mollans de prendre en charge le ménage à tour de rôle, ce qui occasionnerait un allègement de leurs charges. Ceux-ci ont accepté cette proposition. Il restera à la charge de Dominique Tisserand l'entretien et la sortie des poubelles. Le coût de ce travail sera répercuté dans les charges collectives facturée aux locataires.

Le nettoyage de la salle polyvalente sera assuré par une personne d'Intermed, qui habite Pouilley-les-Vignes. Le coût supplémentaire lié aux frais de déplacement sera peut-être à répercuter sur le prix de location de la salle.

- **Nettoyage du château d'eau**

Le mardi 12 octobre 2004, le château d'eau sera nettoyé et le réseau sera purgé. La coupure d'eau sera donc probablement plus importante que d'habitude.

- **Accueil temporaire**

Un contrat "Petite enfance" va être prochainement signé entre la commune de Chauenne et la CAF. Ainsi, pour tout enfant accueilli dans notre halte-garderie, la CAF complémente la participation des parents de manière à assurer au gestionnaire un montant horaire de 3,52 € pour chaque enfant de moins de 4 ans accueilli dans notre structure.

Désormais, la participation des parents est proportionnelle à leurs revenus. Le prix de l'heure est équivalent à un taux d'effort de 12 % ; ce qui reviendrait à 0,06 % du revenu mensuel, soit pour une famille ayant un revenu de 1000 €, 0,60 € de l'heure. Pour information, il y a à Chauenne 72 familles avec des enfants, dont 60 ont un revenu supérieur à 1 372 €, 54 familles ont un revenu supérieur à 1 829 € et 30 ont un revenu supérieur à 2 744 €.

Dès à présent, la participation financière de la CAF est exclusivement liée à la fréquentation. Il n'y a plus de participation forfaitaire comme auparavant. Aussi, nous devons nous interroger sur la pérennisation de cette structure. Que pouvons-nous faire pour faire connaître notre structure ? Des projets d'informations (plaquette) et de signalétique dans le village sont à l'étude.

- **Vente de bois à Ornans**

La parcelle 5, avec 179 m³ de chêne, 5 m³ de hêtre et 4 m³ de charme, a été vendue à Ornans pour un montant de 22 223 € (les cours remontent).

- **Contrat de bûcheronnage pour les parcelles 16 et 17**

Après consultation, ONF nous propose l'entreprise Guinet dont les tarifs sont les suivants :

- abattage des grumes : 7,20 € le m³
- débardage : 5,20 € le m³
- câblage : 45 € le m³

- **Devis d'assistance pour les parcelles 12, 13, 14 et 15**

Le Maire propose qu'ONF assiste la commune pour la recherche d'entreprises et le cubage des parcelles pour un montant de 938 € HT.

- **Affouage**

L'affouage sera disponible le 15 janvier pour la commission chargée d'en faire le classement et le partage.

- **Déménagement de la bibliothèque**

Après avoir fait le point sur le fonctionnement de la bibliothèque pour les élèves des classes de Grands et de Moyens de l'école maternelle, il semble à nos bénévoles que la relation avec ces enfants n'est pas aussi satisfaisante que les années précédentes. Les enseignantes, les bénévoles et nous-mêmes étudions les moyens d'améliorer cet accueil pour que les bénévoles retrouvent la relation qu'elles avaient avec ces enfants ; peut-être en permettant aux enfants de venir accompagnés de parents et d'enseignants jusqu'à la bibliothèque, peut-être en les accueillant dans la grande salle, à étudier...

Parallèlement, Madame Rousseau, Directrice de la halte-garderie, souhaite monter un projet de sensibilisation à la lecture avec les enfants qu'elle accueille.

Remarque : M. Jean-Louis Chrétien, domicilié rue des jardins, a offert un lot important de livres Nathan à notre bibliothèque. Les Chaucennois apprécieront.

Délibérations

1) Accueil temporaire (trois délibérations)

Participation des parents

La CAF propose les barèmes suivants. Le pourcentage de rémunération à appliquer est :

- 0,06 % du salaire mensuel pour une famille ayant 1 enfant
- 0,05 % du salaire mensuel pour une famille ayant 2 enfants
- 0,04 % du salaire mensuel pour une famille ayant 3 enfants
- 0,03 % du salaire mensuel pour une famille ayant 4 enfants

Vote pour à l'unanimité.

Supplément forfaitaire pour enfant non résident à Chaucenne

Un supplément forfaitaire de 0,20 € par heure quel que soit le barème de tarification est proposé aux familles extérieures au village.

Vote pour : 9 voix, contre : 1 voix

Achat d'un store pour un montant de 2 480 € afin de limiter la température en été à l'intérieur de la salle. Cet achat sera subventionné par le Conseil général pour un montant de 1 525 €.

Vote pour à l'unanimité.

2) **Prix du mètre linéaire du vide grenier fixé à 2 €**

Vote pour à l'unanimité.

3) Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le **marché avec les Chantiers départementaux d'insertion** pour la réfection du mur du cimetière.

Vote pour à l'unanimité.

4) Le Conseil municipal autorise le maire à signer avec ONF un **contrat d'assistance** pour les parcelles 12, 13, 14, 15.

Vote pour à l'unanimité.

5) Sur proposition de l'ONF, l'entreprise Guinet assurera les **travaux de bûcheronnage** pour les parcelles 16 et 17.

▪ **Dossier TGV**

Les délibérations étant terminées, le Maire propose que le Conseil municipal, dans le cadre du dossier TGV, donne son avis sur le sur le périmètre de remembrement proposé et sur les préconisations retenues par le bureau d'études SETIS qui travaille pour RFF.

En préambule, il semble difficile pour le Conseil municipal de connaître l'emprise réelle de la ligne à grande vitesse (LGV).

Périmètre de remembrement

Il semble judicieux d'exclure :

- la rive gauche de la Lanterne : partie comprise entre le pont des romains et l'entrée du village, soit zone 2 NA "A Chaney", la zone 1 NA "la Roche" et la parcelle ZC 89,
- la zone du POS classée 1 NA près des Varennes, au lieu-dit "les Combottes",
- les parcelles ZA-189 et 188 sur lesquelles la commune a instauré une ZAD
- les parcelles ZA 86, 187, 190, 191,

Si le périmètre est étendu aux parcelles 202, 56, 57, le chemin rural entre les parcelles 200 et 201 devra être pris en compte.

Préconisations retenues par SETIS

La disposition prévue sur le plan du franchissement de la voie par la RD 8 nous semble dangereuse et inadaptée. De plus, l'accès au moulin de Jéricho n'est pas sécurisé.

Nécessité de faire un chemin d'accès à la parcelle 199 boisée au N.O du plan.

Rétablir le chemin de périmètre forestier sur la parcelle boisée 206.

La commune souhaiterait pouvoir organiser la rive droite de la Lanterne, du pont des romains au moulin de Jéricho pour rendre les berges accessibles.

Renforcer le talus n° 17.

En cas de disponibilité foncière, la commune se réserve la faculté de constituer une réserve foncière.

A noter la présence d'une villa gallo-romaine entre le moulin de Jéricho et la route de Moncley, qui nécessitera des fouilles.

La séance est levée à 1 heure le 2 octobre.